

RESOVILLES.
Brest 15 décembre 2009

Jeunes de quartier populaire et institutions

Bernard Bier
Chargé d'études et de recherches
INJEP
bier@injep.fr

La manière de poser la question est loin d'être neutre. S'agit-il de traiter de la difficulté posée par les jeunes de quartier populaire aux institutions ? De la difficulté posée par les institutions aux jeunes de quartier populaire ? Ou, de manière plus neutre, d'un rapport spécifique et problématique entre les jeunes de quartier populaire et les institutions ?

Avec une série de questions corollaires : y a-t-il une spécificité de ces jeunes et de ces quartiers ? le phénomène est-il nouveau ? et si oui, en quoi ?

Nous avons par ailleurs fait le choix de cette terminologie de 'quartiers populaires' comme la moins insatisfaisante (par rapport à 'quartiers difficiles', 'en difficulté', 'prioritaires', 'pauvres', voire 'quartiers ...'). Même si la réalité qu'elle recouvre renvoie à des réalités très différentes de ce qu'ont pu être les quartiers populaires de l'époque par exemple d'une classe ouvrière constituée, dans un contexte de plein emploi, elle nous semble permettre l'intelligibilité de certains phénomènes.

I. En préambule, quelques précautions et définitions

A) Jeunes des quartiers populaires :

Il s'agit de penser l'hétérogénéité des jeunes de quartiers populaires. La typologie que Chafik Hbila (Rapport RésoVilles) nous propose a le mérite de nous permettre de sortir des approches réductrices parce qu'homogénéisantes. Mais il serait plus pertinent encore de mettre l'accent de manière dynamique sur la diversité et la complexité des parcours, des pratiques, des postures, des expériences, des situations, bref de souligner les processus et ce qui peut faire frein et ce qui peut faire levier ...

Dans le même temps, on peut s'interroger pour savoir si les jeunes de ces quartiers, voire l'ensemble des habitants, au-delà des différences importantes de vécu, ne partagent pas aussi un « cadre d'expérience » commun, social et institutionnel, avec une perception commune des institutions. Les réactions de nombre d'habitants adultes dans les quartiers impliqués dans les événements de 2005 nous incitent à le penser, qui sans justifier certaines exactions de jeunes, comprenaient les raisons de leur colère.

Un danger serait aussi de réduire ces quartiers - et les lignes qui suivent peuvent laisser penser que nous succombons à ce travers - aux difficultés, aux ruptures violentes, au spectaculaire. Même si nous serons conduits ici à nous recentrer sur ce qui peut faire difficulté, problème, compte tenu de la commande qui nous a été passée pour cette contribution.

B) L'institution de quoi parle-t-on ?

Faire un détour par la théorie n'est pas sacrifier au goût pour des débats académiques. Il nous semble que les définitions ont à la fois une vertu heuristique, mais qu'elles auront aussi, comme nous le verrons dans la dernière partie, une vertu opérationnelle.

En recourant aux sciences sociales, nous pourrions dégager trois approches de ce qu'est une institution.

Première approche :

Dans la tradition sociologique, peut être considérée comme institution tout ce qui est norme, règle et qui nous préexiste. On trouve cela chez Durkheim et Mauss. En ce sens, l'institution c'est tout le social : les structures de parenté, le langage, l'ordre social...

Deuxième approche :

La même tradition sociologique, et parfois les mêmes auteurs, en donnent une définition plus restreinte : les institutions sont des organisations porteuses de valeurs et ayant une visée plus générale que les intérêts particuliers. Ainsi pour Durkheim, la Famille, l'Ecole, la Religion sont des institutions.

Pour approfondir cette approche de l'institution, nous reviendrons sur les analyses plus récentes de Dubet (qui parle de « programme institutionnel »). Dans *Le travail des sociétés*¹, il donne deux définitions qui nous semblent éclairantes : « l'institution est une organisation sociale et une promesse symbolique arrachant les individus au flux de la vie quotidienne pour les élever vers la société » ; elle est un « dispositif pratique et symbolique dont la finalité est de produire l'acteur et plus encore le sujet de la société ». Ces définitions s'appliquent d'évidence aux institutions de la modernité, celles qui introduisent une rupture entre le communautaire et le sociétaire, et qui veulent instituer un individu-citoyen.

Dans cet ouvrage, comme dans un de ses précédents consacrés au même sujet (*Le déclin des institutions*)², il en dégage quatre axes :

- elles sont porteuses de principes universels, de valeurs (l'intérêt général, par exemple), ce qui les distingue de l'entreprise ou de l'organisation et leur donne une dimension de sacralité. Il en est ainsi de l'Ecole, de la Justice, de l'Hôpital... ;
- elles sont portées par des professionnels incarnant ces valeurs, avec une autorité qui dépasse leur personne singulière ;
- elles ont besoin d'espaces sanctuarisés ;
- elles reposent sur la croyance qu'elles produisent de l'autonomie.

Troisième approche :

C'est celle qui est portée par l'analyse et la pédagogie institutionnelles³. Les institutions sont « non pas des normes universelles, mais aussi la manière dont les particuliers, s'accordent ou

¹ Dubet F., *Le travail des sociétés*, 2009, Le Seuil.

² Dubet F., *Le déclin des institutions*, 2002, Le Seuil.

³ Hess R., *La pédagogie institutionnelle aujourd'hui*, 1975, J.-P. Delarge ; Oury F. et Vasquez A., *Vers une pédagogie institutionnelle*. « Textes à l'appui », Maspéro. 1967 ; Oury F. et Vasquez A., *De la classe coopérative à la pédagogie institutionnelle*. « Textes à l'appui », Maspéro. 1971.

non pour participer à ces normes, ainsi que les formes singulières d'organisation qui surgissent et disparaissent en vue de tel ou tel objectif. » (R. Lourau⁴). Autrement dit, les institutions sont des dispositifs, des agencements permettant à un groupe de se construire ou permettant sa régulation. L'originalité de cette approche est de nous présenter les institutions comme des construits socio-historiques inséparables d'autres domaines (économiques ou politiques) et non des isolats, dans des rapports (de force) réels et non simplement subjectifs ou juridiques.

On pourrait donner comme exemple d'institutions, dans le champ qui nous occupe ici, des rituels tels que le journal de classe chez Freinet, le temps de débat institué dans la classe ou le centre de loisirs autour de la vie du groupe, le « cahier de rôle »...

Par extension, en sortant du champ de la pédagogie institutionnelle, on pourrait dire en ce sens que le repas en famille, la TV en famille sont (étaient ?) des institutions.

C) L'institution entre institué et instituant

L'institution c'est l'institué, le déjà-là, le donné, mais en tant que telle elle a une fonction instituante. Ainsi le Droit, la Famille, l'Ecole participent à l'institution de l'individu, d'un certain type d'individu. C'était d'ailleurs le sens du terme 'instituteur', celui qui devait instituer le citoyen, et par là-même la République.

Mais, et les institutionnalistes entre autres nous le rappellent, l'institution ce sont aussi les dynamiques instituantes : « sous le terme d'institution, on comprend non seulement les formes instituées, mais aussi les formes d'actions instituantes, et les processus d'institutionnalisation qui résultent des deux moments précédents » (Lourau⁵). La société démocratique s'auto-institue en permanence, du moins dans ses formes dynamiques (au sens où l'entendent des auteurs comme C. Lefort, J. Rancière et bien sûr C. Castoriadis, auteur d'un des maîtres-ouvrages de la seconde moitié du 20^{ème} siècle, *L'institution imaginaire de la société*⁶).

Mais l'instituant peut se transformer en institué, se figer. D'où la question : comment garder la tension entre institué et instituant ? C'est une question qui prend tout son sens dans le champ du politique comme de l'éducatif, où l'on est (ou devrait être) dans la tension permanente entre procédures et processus.

D) Deux approches contradictoires de l'institution

On pourrait distinguer deux postures idéal-typiques antagonistes.

D'un côté, l'institution est posée dans l'absolu comme bonne : le déficit vient de ceux qui critiquent, qui mettent en cause, par les mots ou par les actes. La conséquence de cette posture est nette : « il faut défendre les institutions ! ».

(Dans cette perspective, les émotions populaires de banlieues - en 2005 par exemple - sont le fait de 'voyous', de 'racailles' et assimilables à des 'émeutes').

De l'autre, l'institution est perçue comme produit de rapports de domination. C'est la posture de la 'sociologie critique' qui insiste par exemple sur la 'violence symbolique' des institutions (Bourdieu). Cela peut conduire à une critique forte (et constructive) des institutions, mais

⁴ Lourau R., *Analyse institutionnelle et pédagogie*, 1971, EPI.

⁵ Lourau R., *op. cit.*

⁶ Castoriadis C., *L'institution imaginaire de la société*, 1975, Le Seuil.

aussi à une caricature qui conduirait au rejet par principe de toute institution, par définition 'totalitaire'. Dans cette perspective, on pourrait rappeler les propos d'un écrivain par ailleurs fin et souvent mieux inspiré, R. Barthes quand il déclarait dans un enthousiasme post-soixante huitard dévoyé : « la langue est fasciste ». Toute rupture sera alors posée par principe comme positive.

(Dans cette perspective, les événements de 2005 sont l'expression politique d'un désir de justice et sont légitimes, dans toutes leurs manifestations, face à des institutions incarnant la domination et la répression, comme la police, l'école...).

Ces deux postures appellent de notre part certaines clarifications.

Certes une institution est un construit socio-historique évolutif, qui naît dans le rapport de forces, d'où la pertinence de la notion de 'violence symbolique' et la nécessité de la penser dans sa dimension politique (ce que faisait pour l'école la pédagogie institutionnelle). Mais la société, les institutions peuvent-elles se réduire à des rapports de domination (illusions véhiculées par Bourdieu et Foucault à certaines périodes de leur œuvre) ?

L'institution est aussi ce qui fait lien, cadre, tiers. D'un point de vue politique ou éducatif, l'institution est aussi ce qui évite un monde réduit aux rapports de force bruts. Dans une organisation, l'absence de règles est le plus souvent contre-productive en termes d'égalité de traitement et permet alors que s'exerce la loi du plus fort. Ces règles peuvent être co-construites, comme le rappelle entre autres la pédagogie institutionnelle.

Et dès qu'il y a du social il y a de l'institution, donc de la norme. D'où aussi la nécessité impérieuse de distinguer (particulièrement dans le champ éducatif où la confusion est parfois faite) normativité et normalisation. Toute norme n'est pas 'totalitaire'. Cette clarification est indispensable pour penser l'intervention dans le champ de l'éducation ou du travail social.

II. Crise dans la socialisation, crise dans l'institution

Nous émettons ici une hypothèse : pour comprendre ce qui se passe dans les quartiers populaires, il est nécessaire d'avoir une approche systémique, autrement dit d'entrer par des évolutions plus générales.

A) Les modèles de socialisation

La société d'avant 1950 (pour schématiser) fonctionne sur un modèle « holiste » de socialisation, vertical-descendant, avec des institutions fortes, et une homologie de formes d'autorité quel que soit le lieu (famille, école, entreprise, parti...). C'est la société qui construit un « cadre d'expérience » (E. Goffman) qui fait sens et facilite la transmission. La grille de lecture sociologique qui en rend compte serait celle de l'intégration, de l'incorporation (c'est en quelque sorte le modèle qui prévaut de Durkheim à Bourdieu).

Aujourd'hui, nous assistons à une multiplication d'espaces normatifs hétérogènes. Les grilles de lectures sociologiques mobilisables sont plutôt celles des interactions, de l'expérimentation, du modèle ternaire de Dubet (qui pose la socialisation comme articulation entre les logiques d'intégration, de différenciation, et de subjectivation)⁷... C'est pourquoi certains sociologues parlent d'« homme pluriel » (Lahire)⁸, mais aussi d'« individu réflexif »

⁷ Dubet F., *Sociologie de l'expérience*, 1994, Le Seuil.

⁸ Lahire B., *L'homme pluriel*, 1998, Nathan.

qui naît du croisement de ces mondes différents (Giddens, Schehr)⁹. Simmel¹⁰ voyait dans le croisement des cercles sociaux différents la condition de la création de parcours d'individualisation.

Dans ce contexte, faut-il parler de « l'absence de repères des jeunes », lieu commun d'un certain discours politico-médiatique et des conversations de comptoir ? d'« anomie », diraient les sociologues (ce qui est le cas d'une frange très minoritaire) ? ou plutôt de la confrontation des jeunes à un excès de normes pas toujours lisibles, et de la difficulté pour les plus fragiles de s'y reconnaître ? Il est alors de notre responsabilité d'adultes et d'éducateurs de faciliter cette compréhension. C'est tout l'enjeu de la mobilité aujourd'hui.

Nous devrions aussi nous interroger sur le fait que certaines normes sont plus attractives que d'autres. Et à partir de là, esquisser des pistes de travail. Comment, sinon créer du désir d'institution, du moins (re) donner sens aux institutions ?

Peut-on d'ailleurs encore parler de la société comme un monde constitué, à l'instar du modèle sur (et dans) lequel s'est construit la sociologie, celui de l'Etat nation, se demande Dubet¹¹. D'autres sociologues vont encore plus loin, tel Bauman, qui parle de « société liquide »¹². D'où la nécessité de poser le problème autrement, et de passer, comme nous y invite Dubet dans son dernier ouvrage, du paradigme de l'« intégration » à celui de la « cohésion sociale » (notion qu'il faudrait ensuite travailler, car elle est aussi une de ces « pré-notions » politico-médiatiques que dénoncent les sociologues, porteuse de bien des confusions).

B) des phénomènes de dés-institutionnalisation

Dans *Le déclin des institutions*, Dubet constate que c'est quelque chose de l'ordre de la croyance qui s'effondre. Les axes constitutifs de l'institution (cf. *supra*) sont aujourd'hui mis à mal. Ceci touche l'ensemble du corps social, les jeunes mais aussi les professionnels, ceux en particulier du « travail sur autrui » (enseignants, travailleurs sociaux...). Cela rejoint le diagnostic de Max Weber lorsqu'il parlait du « désenchantement du monde »¹³ lié pour lui à l'entrée dans la modernité.

En outre, on ne peut occulter le sens et les effets de l'imposition croissante de la logique managériale et marchande dans certains secteurs. Transformer l'institution en entreprise comme cela devient de règle dans certaines politiques (avec logique de performance, satisfaction et fidélisation de l'utilisateur ou du client, approche exclusivement quantitative, oubli de ce qui fait lien ou tiers) contribue *de facto* à la perte de sens et à la fragilisation des institutions, aux antipodes de leur transformation et amélioration. Cela ne peut que souligner le caractère paradoxal de certains propos relatifs à la défense des institutions !

C) Modèle sociétair et modèle communautaire

⁹ Giddens A., *Les Conséquences de la modernité*, 1994, L'Harmattan ; Schehr S., « Vers un nouvel individualisme juvénile ? l'individualisation réflexive et l'expérience des jeunes », in *Agora/Débats/jeunesse* n° 27, 1^{er} trimestre 2002, INJEP/L'Harmattan.

¹⁰ Simmel G., *Sociologie, étude sur les formes de la socialisation*, 1999, PUF.

¹¹ Dubet F., *op. cit.*, 2009.

¹² Bauman Z., *L'Amour liquide. De la fragilité des liens entre les hommes*, éd. Rouergue/Chambon, 2004.

¹³ Weber M., *Sociologie des religions* (choix de textes), 1996, Gallimard.

Si l'on fait un détour par l'histoire, un autre aspect nous semble intéressant à identifier pour l'intelligibilité de notre sujet.

Le modèle républicain à la française s'est construit par un rejet des médiations entre l'Etat et le citoyen. Les corps intermédiaires étaient suspects à la fois d'être des héritages de l'ancien régime et d'introduire de la division dans la société « une et indivisible » (loi Le Chapelier de 1791). Et la République naissante choisit le « modèle sociétaire » contre le « modèle communautaire », par éradication de celui-ci (pour reprendre l'opposition sociologique canonique entre « solidarités mécaniques »/ « solidarités organiques » chez Durkheim, ou communauté (Gemeinschaft)/société (Gesellschaft) chez Tönnies). C'est le cas du rejet par l'école de la République du territoire et de la famille.

On sait que cette critique de l'individu abstrait né de la révolution fut portée à droite (dès la révolution par Burke, puis par de Maistre, Taine...), comme à gauche (Marx).

Ces dernières années, plusieurs auteurs, par exemple un sociologue comme R. Castel¹⁴ ou une IGAS comme H. Strohl,¹⁵ travaillant la question de l'Etat social et de sa fragilisation, faisaient le même constat : l'Etat social a détruit les communautés, ce qui faisait naturellement lien, et est lui-même aujourd'hui fragilisé, ce qui conduit les politiques publiques depuis plusieurs années à inventer de « nouveaux métiers » de la médiation.

III. Dans les quartiers populaires, du côté des jeunes populaires : quelles spécificités ?

A. Un éclairage par l'histoire

Il nous paraît aussi important d'inscrire certaines observations relatives aux comportements des jeunes (de certains jeunes) de quartiers dans une réflexion plus large sur certains traits de (ce que fut) la culture populaire.

Anthropologues, historiens nous montrent une culture qui valorisait le corps¹⁶, la force physique, la virilité, le faire, culture qui trouvait à se légitimer dans des pratiques sociales, professionnelles, voire militantes (s'affronter physiquement au contremaître, aux forces de l'ordre...).

Et des violences populaires s'exprimaient dans l'espace public, qui étaient rejet de la domination, l'histoire sociale de la paysannerie et de la classe ouvrière en témoignent¹⁷. Ces débordements étaient canalisés dans la forme instituée des carnivals (ou des charivaris pour les jeunes), mais pouvaient dégénérer comme en témoigne certain carnaval à Romans au 16^{ème} siècle¹⁸. Le syndicat, le parti mettaient aussi en forme cette violence : à l'origine, au 19^{ème} siècle, ils participèrent d'une volonté de contrôle d'un prolétariat indiscipliné qui n'hésitait pas à « briser les machines » de l'oppression, en tentant de le faire entrer dans les formes plus stables et instituées du salariat et dans une forme plus disciplinée des luttes¹⁹. D'où l'assimilation entre « classes laborieuses et classes dangereuses »²⁰.

¹⁴ Castel R., *Les métamorphoses de la question sociale*, 1999, Gallimard ; *L'insécurité sociale, Qu'est-ce qu'être protégé ?*, 2003, Le Seuil

¹⁵ Strohl H., *L'Etat social ne fonctionne plus*, 2008, Albin Michel.

¹⁶ Bakhtine M., *Rabelais et la culture populaire au moyen-âge et sous la renaissance*, 1982, Gallimard

¹⁷ Bercé Y.-M., *Fête et révolte. Des mentalités populaires du 16^{ème} au 18^{ème} siècle*, 1976, Pluriel Hachette.

¹⁸ Le Roy Ladurie E., *Le carnaval de Romans 1579-1580*, 1979, Gallimard.

¹⁹ Voir à ce sujet la collection complète de la revue *Révoltes logiques*, 1975-1980, dirigée entre autres par J. Rancière.

²⁰ Chevalier L., *Classes laborieuses et classes dangereuses*, 2002, Perrin.

Et il y a toujours eu des transgressions juvéniles (verbales voire physiques), débordements plus ou moins tolérés, contre l'ordre existant, adulte..., observables d'ailleurs dans tous les milieux sociaux.

(On pourrait ainsi à ce propos s'interroger sur la réception de certains textes violents à la fin du 19^{ème}, ou plus récemment de chansons de Brassens (*Hécatombe*) peu tendres pour la force publique, comparée à celle de rappeurs qui se retrouvent aujourd'hui poursuivis par la justice).

Il serait aussi pertinent de s'interroger sur le rapport à l'autorité dans les classes populaires ou dans d'autres sociétés. Leur vécu (« habitus ») de l'autorité est celui d'un exercice par contrainte directe, assez éloigné de l'intériorisation des normes pour les classes moyennes et supérieures - intériorisation qu'Elias²¹ décrivait comme lié au « procès de civilisation ». Ce qui explique d'ailleurs entre autres les incompréhensions réciproques entre enseignants et travailleurs sociaux et certaines populations sur la manière d'exercer l'autorité.

Quid aujourd'hui de la culture ouvrière, d'un faire physique qui ne trouve plus à s'employer, ni au travail (quand il y en a un !), ni dans une société de plus en plus pacifiée et sécurisée et qui a peur des débordements, ni comme outil de valorisation et d'estime de soi, la virilité se transformant alors en « virilisme »²², alors même que les filles de quartiers populaires sont engagés dans des processus de promotion sociale et d'émancipation par les études ?

Cependant cette violence physique touche aussi des filles de plus en plus nombreuses, manière aussi pour elles de marquer leur place dans un monde disqualifiant et fondé sur des rapports de force²³.

Les identités de nombre de ces jeunes sont aujourd'hui des identités négatives, des « identités par défaut »²⁴.

B. Un vécu partagé, une communauté d'expérience

Dans ce contexte un vécu est largement partagé par certains groupes sociaux et sur certains territoires :

- la ségrégation, l'exclusion (« des collègues de blacks, d'arabes », disent-ils) ;
- la disqualification (« nous sommes des raclos », disait un animateur de quartier parlant de lui-même et de ceux qu'il encadrait ; « nous sommes pourris » disait un collégien parlant de son père et de lui-même) ;
- la discrimination, le racisme ;
- le sentiment d'injustice, d'être abandonné des institutions.

On peut certes noter du côté de nombre de 'jeunes de quartiers' une certaine confusion dans l'identification des acteurs publics et de leurs compétences. Mais cette ignorance leur est-elle propre ? Pour eux les institutions sont souvent réunies en un même corps (cf. les uniformes des pompiers les identifient aux forces de répression), tout est l'Etat, par ailleurs identifié au gouvernement, ou encore tout est attendu du maire (le logement, l'emploi)...Et leur attitude est parfois ambivalente, entre rejet systématique et désir de reconnaissance.

²¹ Elias N., *La civilisation des mœurs*, 1973, Calman-Levy.

²² Welzer-lang, « Virilité et virilisme dans les quartiers populaires en France », in « Rapports de sexe, rapports de genre », *VEI Enjeux* 128, mars 2002.

²³ Rubi S., *Les « crapuleuses », ces adolescentes déviantes*, 2005. PUF

²⁴ Castel R., Haroche C., *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi. Entretiens sur la construction de l'individu moderne*, 2001, Fayard.

C. Des institutions stigmatisantes,

Mais force est aussi de constater l'état d'abandon dans lequel sont laissés nombre de quartiers, la dégradation du bâti, des institutions absentes, déficientes, la manière aussi dont certains projets tels celui de mixité sociale peuvent parfois être excluants (ainsi l'objectif proclamé de mixité sociale... - dans l'habitat social ! - peut renvoyer certaines populations précarisées dans un parc locatif privé dégradé voire insalubre²⁵).

On pourrait ajouter l'absence de réponse, l'ignorance/le mépris, les promesses non tenues qui font le quotidien de ces quartiers, ou l'instrumentalisation des jeunes de ces quartiers à l'approche des échéances électorales ou lorsque la « diversité » devient politiquement porteuse²⁶.

On ne peut pas non plus occulter les phénomènes de catégorisation, évoqués dans notre introduction.

Que dire par exemple de l'appellation de « jeunes issues de l'immigration » ? « Pensée d'Etat »²⁷ autant que catégorie politico-médiatique, elle assigne à origine et à extériorité. Elle crée ce sentiment d'« illégitimité » identifié par Abdelmalek Sayad chez ces jeunes, qui même nés en France sont toujours renvoyés à leurs origines, à leur absence d'intégration, qui doivent faire à chaque fois la preuve (toujours insuffisante) de leur conformité²⁸.

Que dire aussi du discours aujourd'hui récurrent de la « diversité », qui assigne et enferme certaines catégories de personnes dans des identités qu'elles ne choisiraient pas nécessairement, au détriment d'autres identités ou compétences qu'elles pourraient revendiquer ? Ceci, alors même qu'un certain discours républicain (parfois tenu par les mêmes) prétend ne connaître que des citoyens abstraits, et condamne par ailleurs toute forme communautaire comme suspecte de « communautarisme » ?

D'où l'intérêt de travailler nos catégories de représentations et notre langage et réfléchir au caractère performatif de certaines expressions²⁹.

Certains mots excluent, d'autres dénie la réalité vécue par certaines personnes. C'était le sens de la critique du terme de 'pauvre' par Marx par exemple : non que la réalité de la pauvreté n'eût pas un caractère d'objectivité, mais le terme naturalise là où le terme d'exploitation montre le processus qui fait naître un phénomène. C'est de la même manière que plus récemment Castel préféra le terme de « désaffiliation » à celui d'« exclu » si en vogue dans le discours politico-médiatique il y a quelques années³⁰.

Nier les processus, naturaliser les phénomènes en occultant leurs causes, c'est faire violence à ceux qui en sont les victimes, cela revient à les « réifier »³¹, à les nier en tant que sujets.

D/ Des effets/ des réactions

²⁵ Genest S., Depriester M.-P., « Le logement des migrants face au paradoxe de l'action publique », « Accueillir les migrants », *VEI Enjeux* 125, 2001

²⁶ Kokoreff M., *La force des quartiers. De la délinquance à l'engagement politique*, 2003, Payot ; Masclet O., *La gauche et les cités. Enquête sur un rendez-vous manqué*, La Dispute, 2003.

²⁷ Sayad A. « Identité : nomination/catégorisation » in Bier B., Roudet B. (coord.), *Citoyenneté/Identités* (actes du colloque INJEP automne 1995). 1996, INJEP.

²⁸ Sayad A., *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, 2006, Raisons d'agir. (2 vol.)

²⁹ Austin J. L., *Quand dire c'est faire*, 1991, Points essais, Le Seuil.

³⁰ Castel R. *Les métamorphoses de la question sociale*, 1999, Gallimard.

³¹ Honneth A., *La réification. Petit traité de théorie critique*, 2007, Gallimard.

Face à cela, la tentation est grande pour nombre de ces jeunes de se constituer comme un Nous face à un Eux³², dans une vision binaire et fantasmée du monde. Goffman³³ néanmoins a bien montré qu'il n'y avait aucun déterminisme et qu'une diversité des postures peuvent être alors développées : le retrait et l'intériorisation du regard stigmatisant (avec honte, culpabilité, mésestime de soi), la bouffonnerie (surjouer le rôle prescrit) ou le retournement du stigmaté en « identités flamboyantes », pour reprendre l'expression de V. de Gaulejac³⁴.

Le corollaire de cette exclusion est la perte de confiance en soi, dans le monde, dans les institutions, un sentiment d'impuissance, une fragilisation psychologique³⁵, et le risque de développer des conduites de victimisation.

Restent alors les conduites de désespoir (et les formes d'autodestruction sont moins médiatisées que les violences contre les biens ou les personnes), la chaleur (même illusoire) de la bande ou du groupe de pairs, la force attractive de l'imaginaire publicitaire, et la quête de l'argent facile, la croyance en la chance...

D'où l'importance aussi du côté des professionnels et des institutions de travailler avec eux cette dimension de leur expérience³⁶.

IV. Pistes : un travail de ré-institutionnalisation

Les analyses et hypothèses de lecture que nous venons de développer nous conduisent à préconiser des axes d'action, correspondant aux trois définitions des institutions que nous avons posées plus haut.

Dans la logique de la première définition :

Il importe de soutenir et reconnaître les « communautés », les solidarités « naturelles », comme lieu de lien social, d'institutions de collectifs et de sujets. Par communauté, nous entendons la grande diversité de regroupements affinitaires renvoyant aussi bien à une histoire commune qu'à des projections ou passions partagées (et non pas la seule communauté ethnique ou religieuse, comme certains ont tendance à le faire, à propos de regroupements d'ailleurs choisis !), sachant que nous participons de (ou à) plusieurs communautés. Aux antipodes du modèle qui opposait communautaire à sociétaire, nous pouvons observer (entre autres dans nos travaux sur les sociabilités, pratiques et mobilisations juvéniles³⁷) que la communauté peut être le passage obligé pour faire société.

A condition :

- qu'elle ne soit pas une substitution aux manques de l'action publique sur certains territoires (la santé communautaire par exemple serait réservée aux quartiers qui ne bénéficieraient pas d'un système de soin de qualité et de droit commun) ;
- qu'elle ne soit pas repli, enfermement (par choix ou parce qu'objet d'un traitement discriminant/excluant). Aux professionnels alors de se faire passeurs !

³² Elias N., *Logiques de l'exclusion*, 2001, col. agora, Fayard.

³³ Goffman E., *Stigmates. Les usages sociaux des handicaps*, 1975, Minit.

³⁴ Gaulejac V. de, « Identité et lutte des places », in Bier B., Roudet B. (coord.), *op. cit.*

³⁵ Benasayag M., Schmit G., *Les passions tristes. Souffrance psychique et crise sociale*, 2003, La Découverte.

³⁶ Bier B., Bordet J., *Jeunes, racisme et construction identitaire*, Cahier de l'action 22, 2009, INJEP

³⁷ étude en cours réalisée par Cap Berriat (Olivier Gratacap) et l'Injep (Bernard Bier) : « Initiatives jeunes : vivre et faire vivre son territoire ».

Dans la logique de la deuxième définition :

Il importe de retisser du lien avec les institutions voire de transformer les institutions, afin qu'elles soient conformes aux principes républicains qu'elles sont censés porter. Nous citerons volontiers le philosophe Margalit, qui définit « une société décente » comme une société « où les institutions n'humilient plus »³⁸ : l'expérience que nombre de jeunes des quartiers font de l'école, de la police est bien celle de l'humiliation, qui ne peut qu'engendrer du ressentiment voire de la violence. Ceci, de surcroît, dans un contexte où les institutions, les professionnels ne sont plus légitimes en soi (c'est le cas des enseignants, des travailleurs sociaux, ... des parents aussi), mais doivent conquérir leur légitimité en permanence.

Cela appelle des institutions bienveillantes, mettant en place « une politique de reconnaissance »³⁹, qui pense la place des jeunes dans l'« espace public » (au double sens de l'urbain et du politique), la reconnaissance du « droit de cité » comme préalable à la citoyenneté, d'un jeune perçu comme ressource plus que comme danger⁴⁰.

A condition que cette reconnaissance ne soit pas que symbolique, moyen de « calmer le jobard » pour reprendre la formule de Goffman⁴¹, mais se traduise par des actes transformant la vie et le cadre de vie de ces jeunes (et plus généralement de ces quartiers).

Cela appelle un travail collectif des acteurs et une formation améliorée des professionnels, le refus de pathologiser⁴² ou de rentrer dans des logiques sécuritaires, et une clarification préalable du référentiel de l'action publique en direction des jeunes : contrôle social ou aide à l'autonomie ? (cf. à ce sujet une intervention récente de Jean-Claude Richez dans le cadre des ateliers de RésoVilles⁴³).

Cela appelle la nécessité d'une approche pluridisciplinaire, en réintroduisant de l'analyse, du sociologique et du politique, autrement dit de la complexité, - dans un contexte où tout discours explicatif/compréhensif tend à être rejeté comme discours de justification ou d'excuse des transgressions à l'égard de la loi.

Cela appelle à penser aussi les formes de la société et du politique, et la place du conflit (le conflit contre la violence !).

C'est le passage obligé pour (re)mettre ces jeunes dans une logique d'*empowerment* (leur permettre d'acquérir du pouvoir sur soi et sur le monde), pour qu'ils rentrent dans les logiques, indissolublement liées, de construction de soi comme sujet et de participation à la construction du collectif.

Dans la logique de la troisième définition :

Il s'agit de multiplier les micro-institutions, dispositifs, agencements, qui permettent de recréer du cadre et du tiers (ce que faisaient Deligny, Korczak, Oury... avec les jeunes

³⁸ Margalit A., *la société décente*, 1996, Climats.

³⁹ Honneth A., *La lutte pour la reconnaissance*, 200, Cerf.

⁴⁰ Vulbeau A., *La jeunesse comme ressource. Expérimentations et expériences dans l'espace public*. 2001, Obvies/ERES.

⁴¹ Goffman E., *Le parler frais d'Erving Goffman*, 1989, Minit.

⁴² « Soigner la banlieue ? » *VEI Enjeux* n° 126, septembre 2001.

⁴³ Richez J.-C., « les présupposés d'une politique de jeunesse : six idéaux-types » http://www.ressourcesjeunesse.fr/IMG/pdf/six_ideaux_types-2.pdf

‘difficiles’ qui leur étaient confiés). Ces micro-institutions peuvent s’étendre à des périmètres très différents : la rue, le centre de loisirs, une activité, le quartier, la cité...

Ces trois pistes de travail ne sont pas exclusives les unes des autres, elles peuvent même être cumulatives.

Cela appelle *in fine*, une intervention professionnelle qui sorte de la seule logique technique (aux antipodes donc des actuels référentiels de formation des professionnels de l’animation et du travail social, comme de la réforme en cours de la formation des enseignants *via* la masterisation), et qui intègre une forte dimension pédagogique, éthique et politique.

Cela interpelle aussi de fait les choix politiques, lesquels ne sauraient être délégués aux seuls responsables politiques, mais sont aussi de notre responsabilité collective de professionnels-citoyens.